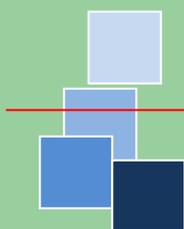

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

VENDREDI 10 DECEMBRE 2010

➤ **PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2011**

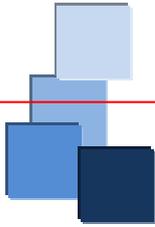


AVIS DU CESER

RÉGION

CHAMPAGNE  ARDENNE

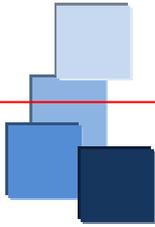
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL



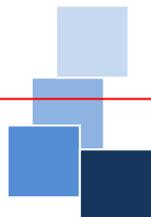
AVIS

SOMMAIRE

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2011.....	3
<i>AVIS SUR LE RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL</i>	<i>5</i>
<i>FINANCES.....</i>	<i>9</i>
<i>DÉVELOPPEMENT AGRICOLE</i>	<i>13</i>
<i>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</i>	<i>17</i>
<i>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....</i>	<i>20</i>
<i>ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE – INSERTION</i>	<i>24</i>
<i>ENVIRONNEMENT CULTURE ET VIE SOCIALE SPORT – TOURISME</i>	<i>28</i>
<i>TRANSPORTS.....</i>	<i>34</i>
<i>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE</i>	<i>39</i>
<i>AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES.....</i>	<i>42</i>



PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2011



CESER Champagne-Ardenne

AVIS sur le rapport général
du Président du Conseil Régional

Projet de budget primitif 2011

Président : **Patrick TASSIN**

Rapporteur : **Christian BLANCKAERT**

Séance Plénière du 10 décembre 2010

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER avait salué la présentation des orientations budgétaires 2011 selon 5 axes stratégiques.

Même s'il comprend que la présentation du projet de budget primitif 2011 par commission est une transition vers plus de lisibilité pour les budgets futurs, le CESER aurait souhaité que le rapport général du Président décline plus clairement ce projet de budget primitif 2011 selon les 5 axes stratégiques retenus en novembre dernier.

Lors du débat sur les orientations budgétaires 2011, le CESER avait pris note de la volonté de l'État « *de déposséder les Régions de leur autonomie fiscale en les enfermant ainsi dans des volumes de crédit qu'il décide* » seul.

La volonté affichée du gouvernement « *de geler, pendant trois ans, les dotations d'État* » se concrétise, comme le CESER le craignait, par des difficultés prévisibles pour l'avenir de notre région.

C'est pourquoi, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires 2011, le CESER a alerté sur la situation financière et l'absence de marges de manœuvre régionales susceptibles d'inverser rapidement la tendance, « *sauf à réduire les opérations qui touchent à la vie quotidienne des champardennais et des entreprises* ».

Malgré des conditions de préparation à nouveau marquées par un grand nombre d'incertitudes et par un contexte défavorable lié aux effets toujours présents de la crise économique, le CESER constate que le projet de budget primitif 2011, s'établissant à 672 millions d'euros, marque une progression

par rapport au budget 2010 qui s'établissait à 665 millions.

Néanmoins, le CESER note, que 75 % des recettes de la Région sont constitués de dotations d'État. Si on y inclut la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP), dont la Région ne maîtrise ni la base, ni le taux, ce pourcentage devient supérieur à 90 %.

Le constat est clair : pour la Région, il n'y a plus aucune autonomie sur la quasi totalité de ses recettes.

Ces éléments ont obligé la Région à bâtir son budget en fonction des recettes escomptées et non en fonction de ses projets d'interventions et d'investissements.

Malgré cela, la Région a innové avec la refonte de l'arborescence de ses programmes visant à donner plus de lisibilité à l'action régionale.

Le CESER remarque que les dépenses de fonctionnement se situent à un faible niveau. De plus, leur maîtrise autorise la Région à privilégier les dépenses d'interventions et d'investissements.

En effet, les informations transmises par les services de la Région indiquent une prévision de baisse significative du train de vie de la Région (communication, vie des services,...). Il faudra toutefois être vigilant pour que ces économies ne se fassent au détriment ni de la qualité de l'action régionale, ni des conditions de travail des personnels.

S'agissant de la TIPP, la surmodulation affiche une recette prévue, pour 2011, de 12 millions d'euros, a priori fléchée pour la 2^{ème} phase du TGV Est.

Ce fléchage ne devant consommer qu'une partie de la recette prévue, le CESER souhaite que le différentiel soit utilisé, dans le cadre défini par le Grenelle de l'environnement, sur d'autres opérations d'aménagement du territoire prévues dans la région.

Par ailleurs, le rapport du Président du Conseil régional fait état « *d'autres modes de financement innovants* ». En l'absence de description précise, le CESER s'interroge sur leur nature effective et les partenariats qu'ils pourraient impliquer. L'intérêt d'un dispositif ne devant pas s'apprécier sous l'unique angle de l'analyse financière, le CESER souhaite que soient regardées attentivement toutes les conséquences possibles de ces nouveaux modes de financement, en particulier sur les entreprises locales.

S'agissant de la révision à mi-parcours du programme opérationnel FEDER 2007-2013, le CESER prend acte du caractère contraint de l'exercice, qui se doit de respecter :

- les priorités européennes définies dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et de Göteborg ;
- l'échéance du programme, les projets devant être engagés avant fin 2013 ;
- le risque induit par la règle du dégageant d'office.

Cependant, le CESER souligne qu'à mi-parcours, les niveaux de consommation des crédits ne peuvent être les seuls guides de la révision qui pourrait se faire aux dépens du respect de la stratégie définie au début du programme et des enjeux liés aux thématiques concernées.

Pour l'axe 1 (innovation), le CESER constate qu'il bénéficie globalement de cette révision avec, toutefois, une évolution contrastée : recherche publique et recherche collaborative publique-privée sont abondées, alors que le volet « innovation dans les entreprises » se trouve réduit.

Aussi, le CESER s'inquiète de l'aspect potentiellement négatif sur les effets attendus de la recherche sur le tissu économique régional.

Pour les axes 2 (économie) et 3 (environnement), le CESER comprend parfaitement qu'ils souffrent à la fois des effets de la crise économique et des difficultés techniques, administratives et financières liées au montage des dossiers de demande de subvention et au versement tardif du solde des subventions FEDER.

Toutefois, le CESER s'interroge sur l'effet potentiellement négatif, en termes d'affichage, que peut avoir une baisse globale des crédits affectés à ces deux axes relatifs à l'intervention économique dans un contexte difficile.

Pour l'axe 4 (cohésion territoriale), centré en fait sur l'appel à projets urbains, son début tardif renvoie l'examen de son état d'avancement à 2011.

Le CESER s'attachera donc à être particulièrement attentif aux retards qui pourraient être pris.

Le programme opérationnel FEDER 2007-2013 comporte également un **axe 5 (assistance technique)**, non mentionné dans le rapport d'information, mais qui est un axe traditionnellement sous-consommé en Champagne-Ardenne.

Cela renforce l'idée, précédemment émise, d'une réflexion indispensable sur la mise en place d'une cellule d'accompagnement des porteurs de projets.

Le CESER se propose donc d'étudier les conditions de ce nécessaire accompagnement des porteurs de projets pour l'élaboration des dossiers de demande de subvention et pour le suivi de leur mise en œuvre. Cela permettrait de dépasser certains freins (renoncement face à la lourdeur administrative du dispositif, justification des dépenses...) et favoriserait donc l'inscription de projets plus nombreux dans les programmes européens.

Points Clés

Le CESER constate :

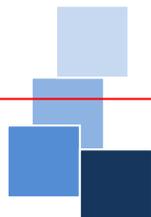
- que le projet de budget 2011 marque une progression par rapport à 2010, malgré un contexte globalement défavorable ;**
- qu'en l'absence désormais avérée d'autonomie fiscale, la Région a dû bâtir son budget en fonction des recettes escomptées et non de ses projets d'interventions et d'investissements ;**
- que la révision à mi-parcours du programme opérationnel FEDER 2007-2013 doit se faire dans un cadre contraint mais pas aux dépens du respect de la stratégie définie au début du programme.**

Le CESER aurait souhaité :

- que le rapport général du Président décline plus clairement ce projet de BP 2011 selon les 5 axes stratégiques retenus en novembre dernier.**

Le CESER exercera sa vigilance :

- sur les modes de financement budgétaire « innovants », qui ne devront pas s'apprécier sous l'angle exclusif de l'analyse financière ;**
- sur la nécessaire mise en place d'un accompagnement adapté des porteurs de projets, dans le cadre des programmes européens de financement.**



Projet de budget primitif 2011

Président : **Jérôme DUPONT**

Rapporteur : **André SECONDÉ**

Séance Plénière du 10 décembre 2010

Avis adopté à l'unanimité

Objet : **Finances**

Malgré un contexte incertain (évolution des assiettes de la taxe sur les immatriculations des véhicules et de la contribution au développement de l'apprentissage non maîtrisables, incertitude du fait de l'examen en cours du projet de loi de finances 2011,...), le budget primitif présenté au titre de l'exercice 2011 augmente de 7 millions d'euros passant de 665 millions d'euros en 2010 à 672 millions d'euros en 2011.

La réforme de la taxe professionnelle pénalise la Région à plus d'un titre : assiettes de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux téléphoniques et ferroviaires qui contredisent les politiques régionales (boucle de cuivre – développement de la fibre optique ; répercussion par la SNCF au titre de la branche TER), péréquation (encore en réflexion à l'heure actuelle),... Le CESER souligne une nouvelle fois le caractère schizophrène de la démarche de transferts de recettes État-collectivités. Les dotations gelées pour trois ans, la réforme de la taxe professionnelle en marche, ayant pour conséquence une recentralisation du pouvoir fiscal, placent la Région sous la dépendance de l'État.

Le CESER constate que le seul levier régional concernant la taxe sur les immatriculations des véhicules est activé pour 2011 (+ 3 euros/CV), ce qui représente une augmentation de plus de 3 millions d'euros,

soit seulement 0,7 % des recettes réelles de fonctionnement. De plus, le CESER tient à signaler que cette prévision semble optimiste compte tenu de l'évolution du marché automobile (fin de la prime à la casse). Cette augmentation pèsera essentiellement sur les ménages mais aussi sur une partie de l'activité économique régionale.

La surmodulation de la TIPP pénalise toutes les entreprises qui sont amenées à se déplacer : sociétés de services, commerces, professions libérales, industries du bâtiment, travaux publics, ... à l'exception des utilisateurs de véhicules supérieurs à 7,5 tonnes.

Le CESER prend acte de la réflexion régionale quant à la recherche de « modes de financements innovants ». A titre d'exemple, l'opération de crédit-bail a déjà permis à la Région de réaliser une économie substantielle. Toutefois, la réflexion sur ces modes de financements innovants devra aussi prendre en compte les intérêts économiques régionaux.

Le CESER prend note que l'emprunt d'équilibre prévu se situe à 132 millions d'euros en 2011, soit une diminution de plus de 10 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Le CESER souligne la sécurisation de l'encours régional de dette comme le laisse apparaître la cartographie établie au titre de la charte Gissler, qui évalue les risques de l'encours selon deux critères : l'indice et la structure.

Le CESER précise que « la faible progression » des frais des membres du CESER est due à l'augmentation prochaine du nombre de ses membres découlant de la loi Grenelle II de l'environnement. Cette faible augmentation n'est donc pas due au renouvellement du CESER comme indiqué par erreur dans le rapport.

Enfin, le CESER observe avec satisfaction la volonté de réduire de façon significative les consommations énergétiques des bâtiments.

Objet : **Ressources Humaines**

Le CESER constate que l'augmentation du budget ressources humaines pour 2011 est essentiellement due au glissement-vieillesse-technicité (évolution réglementaire des carrières) dans la mesure où le transfert des personnels TOS est terminé.

Le CESER souhaite que des précisions soient apportées sur les moyens financiers alloués pour la mise en place de la charte européenne de l'égalité femme-homme puisque la création d'un observatoire pour l'égalité est annoncée.

Points Clés

Le CESER constate :

- que la Région est pénalisée par la réforme de la taxe professionnelle ;**
- que la prévision concernant les cartes grises semble optimiste et pèsera sur les ménages et sur une partie de l'activité économique ;**
- que la surmodulation de la TIPP pénalise toutes les entreprises qui sont amenés à se déplacer à l'exception des utilisateurs de véhicules supérieurs à 7,5 tonnes**
- la sécurisation de l'encours régional ;**
- la réduction significative des consommations énergétiques des bâtiments.**

Le CESER précise :

- que « la faible progression » des frais des membres du CESER est due à l'augmentation prochaine du nombre de ses membres,**

Le CESER souhaite :

- des précisions sur les moyens financiers alloués pour la mise en place de la charte européenne de l'égalité femme-homme.**

Projet de budget primitif 2011

Président : **Gérard MAHOT**

Rapporteur : **Philippe BAUDET**

Séance Plénière du 10 décembre 2010

Avis adopté à l'unanimité

Si le CESER approuve le soutien à une agriculture plus respectueuse de l'environnement, il s'inquiète de ne voir apparaître que les aspects agriculture biologique et haute valeur environnementale de l'agriculture dans le rapport général du Président du Conseil régional. Il insiste sur sa position formulée lors des orientations budgétaires, à savoir, « *concernant l'agriculture, le CESER rappelle que, pour lui, elle est au centre de trois grands enjeux pour la société : l'efficacité économique, le bien être social et l'équilibre écologique. Il lui semble réducteur de ne l'aborder que sous l'angle de la préservation de l'environnement* ». Il souligne l'importance de l'ensemble de la production agricole régionale, base nécessaire aux outils industriels constituant l'une des forces de l'économie et de l'emploi régional et aux développements potentiels importants au travers, notamment, des thématiques portées par le pôle Industries et Agro-Ressources.

Installation des jeunes agriculteurs

Le CESER prend acte des trois nouveautés de cette politique (identification en amont des cédants, suivi des jeunes agriculteurs dans leurs premières années d'activité, facilitation de l'accès au foncier) mais s'interroge sur la non évolution, en parallèle, du budget de cette politique.

Il précise qu'en matière d'installation, les actions en amont comme en aval sont importantes, en particulier en période de forte instabilité des prix agricoles.

Certification Haute Valeur Environnementale

Le CESER attire l'attention sur le fait que l'évolution de la politique de la Région va plus vite que la mise en place du cadre national en matière de haute valeur environnementale.

Il précise que les agriculteurs s'inscrivent déjà dans des démarches de production plus respectueuses de l'environnement.

Enfin, il souligne qu'il est difficile de faire évoluer les exploitations agricoles en période d'incertitude vis-à-vis de l'évolution de la réglementation.

Développement de l'agriculture biologique

L'introduction de produits agricoles de proximité dans les repas des lycées de la région, en lien avec un raisonnement sur le bilan carbone, va dans le sens d'une demande du CESER.

Celui-ci souhaite que la Région s'inscrive dans la même démarche concernant ses propres marchés de restauration.

Biodiversité

Il pense que l'intervention par zone pour les aménagements en faveur de la biodiversité est une bonne chose.

En matière de soutien à l'apiculture, le CESER souhaite que la Région accompagne le développement de contractualisations entre agriculteurs et apiculteurs pour que ces derniers puissent disposer partout des surfaces nécessaires à l'alimentation des abeilles.

Bois et biogaz (plan climat énergie régional)

Le développement de la méthanisation en privilégiant les projets adossés à des ateliers d'élevage va dans le sens des préconisations du CESER. Il rappelle qu'il a demandé que les projets de méthanisation fassent l'objet d'une *approche d'opportunité* » qui devrait *« s'attacher à la pertinence des projets, à la non-concurrence avec d'autres projets existants et à leur cohérence territoriale »*.

Le développement du bois énergie doit s'inscrire dans la même logique de cohérence par rapport à la ressource. Le CESER insiste sur le fait que le bois énergie est une diversification intéressante d'activité agricole, rurale et forestière.

Soutenir l'élevage

Le CESER note que les démarches de filière dans les secteurs bovins lait et viande sont en cours d'engagement.

Impulser la consommation locale et conforter les circuits courts

Le CESER rappelle qu'il avait souhaité une action de la Région dans cet objectif. Il demande un réel état des lieux sur la demande des consommateurs avant de se lancer dans un développement pour minimiser les risques à la production. Il faudrait travailler sur une adéquation entre la production locale et ces demandes.

Forêt et filière bois

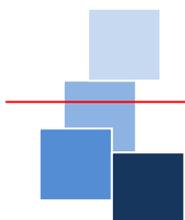
Le CESER se félicite du renforcement de l'action régionale en direction de l'aval de la filière par un appel à projets mettant l'accent sur l'investissement. Cela correspond à une vraie nécessité pour une valorisation régionale de la matière première locale qui répond à des enjeux économiques et d'emplois locaux.

Le CESER souligne :

- ✚ l'importance de l'ensemble de la production agricole régionale, base nécessaire aux outils industriels constituant l'une des forces de l'économie et de l'emploi régional et aux développements potentiels importants ;**
- ✚ la difficulté à faire évoluer les exploitations agricoles en période d'incertitude vis-à-vis de l'évolution de la réglementation en matière de certification HVE ;**
- ✚ le renforcement de l'action régionale en direction de l'aval de la filière bois.**

Le CESER demande :

- ✚ un accompagnement du développement de contractualisations entre agriculteurs et apiculteurs pour que ces derniers puissent disposer des surfaces nécessaires à l'alimentation des abeilles ;**
- ✚ une inscription du développement du bois énergie dans une logique de cohérence par rapport à la ressource ;**
- ✚ un réel état des lieux sur la demande pour le développement des circuits courts.**



Président : **François CLAVERIE**

Rapporteur : **Michel RUDENT**

Séance Plénière du 10 décembre 2010

Avis adopté à l'unanimité

Objet : Aménagement du territoire
Rapporteur : **Michel RUDENT**

reflet d'une étroite et fructueuse démarche partenariale inscrite dans la durée.

Politique contractuelle Région / Territoires

Le contexte budgétaire contraint, avec le gel annoncé des dotations de l'Etat pour les trois prochaines années, inquiète sur les capacités financières à venir des collectivités et au-delà sur leur aptitude à tenir les engagements contractuels qui les lient.

Pour autant, si le CESER considère que la Région n'a effectivement pas à se substituer à un autre financeur, Etat ou collectivité – *comme indiqué dans le rapport relatif aux contrats de développement territorial, page 22* –, il estime aussi, qu'elle doit tenir ses engagements afin de ne pas inciter d'autres partenaires financiers à un retrait éventuel.

S'agissant de la participation de la société civile aux projets des territoires, le CESER souhaite que la Région incite les Pays et les Parcs Naturels Régionaux à intégrer, dès l'origine de la réflexion, les représentants de la société civile. Pour les Parcs Naturels Régionaux, la structuration de la société civile doit être facilitée et aidée (ex : L'association des Amis du Parc au PNR de la Forêt d'Orient). En effet, la participation de la société civile au projet de territoire ne peut se limiter au rendu d'un simple avis du conseil de développement lors de la mise en œuvre du contrat de territoire, mais doit, bien au contraire, se situer très en amont de la réflexion et être le

Grands Equipements Régionaux

Il est proposé une intervention de la Région à hauteur de 3 millions d'euros (1 million via la ligne « Grands équipements régionaux » et 2 millions au titre de la convention d'aménagement signée avec la communauté d'agglomération « Cités en Champagne ») pour l'opération consacrée au parc des expositions de Châlons-en-Champagne afin de conforter cet outil dit de promotion économique et d'animation locale (projet inscrit au CPER 2007-2013).

Comme évoqué précédemment, dans un contexte de raréfaction des ressources financières publiques, le CESER s'interroge sur la viabilité, le dimensionnement et en définitive la pertinence de cet équipement, au regard du coût de fonctionnement d'équipements de même nature dans des agglomérations proches, en particulier celles d'Épernay et Reims.

Quelles sont la cohérence et la synergie entre ces équipements à l'échelle régionale ?

Par ailleurs, le montage financier retenu, un Partenariat Public-Privé (PPP), profite davantage à de grandes entreprises de dimension nationale ou internationale au détriment du tissu économique local et régional du fait des contraintes exigées auxquelles les petites et moyennes entreprises peuvent difficilement répondre.

Objet : Coopération

Rapporteur : Gérard LABRUNE

En préambule, en cette période de constriction budgétaire et de désengagement de l'Etat pour lesquels les populations, les entreprises et les services sont mis fortement à contribution, le CESER réitère son intérêt pour la mise en place et la communication d'un système d'évaluation des actions de coopération, notamment celles qui concernent la Wallonie, la Russie et l'Europe centrale, afin de mesurer de manière qualitative leur apport pour la Champagne-Ardenne et pour les territoires où s'exerce cette coopération, comme par exemple, la mise en place de réciprocity avec les partenaires de la Région (ex : échanges universitaires).

En parallèle, le CESER appelle à une communication nouvelle et ambitieuse de la Région afin de mettre en avant les actions de coopérations exemplaires et de justifier politiquement le bien fondé de l'intervention de la Région dans nos territoires partenaires.

Coopération transfrontalière

Il est proposé de mettre en place avec les partenaires wallons, des groupes de travail transfrontaliers pour renforcer les coopérations dans les domaines économiques et de l'innovation, de l'emploi et de la formation, du développement durable et des énergies renouvelables.

Le CESER ne comprend pas que le domaine des transports, sous prétexte de relever en partie d'une compétence fédérale en Belgique, ne puisse pas figurer comme un axe de réflexion à part entière de la coopération transfrontalière.

En effet, les dossiers et les projets existent déjà, et en particulier : la réouverture de la ligne ferroviaire Givet-Dinant, le développement économique et touristique du fleuve Meuse et de ses ports (Givet), le prolongement de l'A 304 en Belgique.

Coopération avec l'Afrique

Le CESER observe avec satisfaction la priorité donnée en 2011 à la problématique de l'eau, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les actions de coopération avec le Togo et le Bénin.

Il exprime son souhait que cette priorité puisse être élargie aux territoires avec lesquels des coopérations structurées existent en partenariat avec les acteurs en région Champagne-Ardenne, en s'appuyant sur les nouvelles stratégies adoptées par les Agences de l'Eau en application de la loi de 2005.

Le CESER s'interroge sur :

- les capacités financières à venir des collectivités et au-delà sur leur aptitude à tenir les engagements contractuels qui les lient ;**
- la viabilité, le dimensionnement et en définitive la pertinence du projet de parc des expositions à Châlons-en-Champagne.**

Le CESER :

- estime que la Région doit tenir ses engagements afin de ne pas inciter d'autres partenaires financiers à un retrait éventuel ;**
- souhaite que la participation de la société civile au projet de territoire s'inscrive très en amont de toute réflexion et dans la durée ;**
- exprime son intérêt pour la mise en place d'un système d'évaluation des actions de coopération, notamment celles qui concernent l'Europe ;**
- souhaite un élargissement de la priorité « eau » aux territoires avec lesquels des coopérations structurées existent.**

Projet de budget primitif 2011

Président : **Lucien BONENFANT**

Rapporteur : **Laurent DUMANCHE**

Séance Plénière du 10 décembre 2010

Avis adopté à l'unanimité

Dans son rapport général, le Président du Conseil régional fait état du remplacement des subventions par des aides sous forme d'avance remboursable dans certains dispositifs économiques. Seuls les dispositifs « ENVOL » et « Aide à l'export des PME régionales » continuent d'ouvrir droit à des subventions. Ce système, à plusieurs reprises demandé par le CESER, permet à la Région de soutenir l'activité économique tout en garantissant aux entreprises la maîtrise de leur développement. De plus, il est important de rappeler que la Région ne perçoit plus de retour fiscal direct induit par les subventions accordées, la contribution économique territoriale des entreprises étant maintenant versée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Ainsi, le CESER préconise une analyse du retour fiscal généré par les entreprises aidées en faveur des collectivités territoriales concernées.

Concernant la révision à mi-parcours du programme opérationnel (PO) FEDER 2007/2013, le CESER constate que l'axe II (économie) enregistre un recul de 2,5 millions d'euros, conséquence du manque de dossiers engagés à ce jour. En effet, le versement tardif et la méconnaissance du PO constituent un frein à l'utilisation des dispositifs.

A cet effet, le CESER préconise une information/communication sur l'accès aux aides européennes et un accompagnement des entreprises éligibles, y compris celles sous forme associative.

Le CESER accueille avec satisfaction le fait que les projets d'insertion sociale et professionnelle concernant la gestion du milieu naturel et de l'environnement soient désormais traités dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et non plus dans celui de l'environnement. Cette démarche a pour but de proposer un guichet unique d'accompagnement des structures d'insertion par l'activité économique ou des collectivités territoriales en fusionnant les dispositifs « Progress » et « Cap IAE ».

Le CESER accueille favorablement l'augmentation substantielle du budget alloué à la politique 231 « création de nouvelles activités et développement des PME » qui passe en AP/AE en investissement de 5 millions d'euros en 2010 à 16,1 millions d'euros, en fonctionnement de 0,7 million d'euros en 2010 à 0,95 million d'euros en 2011 et en crédit de paiement en investissement de 4,5 millions d'euros en 2010 à 7,45 millions d'euros en 2011 et en fonctionnement de 0,375 million d'euros en 2010 à 0,68 million d'euros en 2011.

Cette hausse est essentiellement due :

- à la création de la société régionale à capital public de co-investissement en fonds propres à hauteur de 8 millions d'euros, mobilisant les fonds européens,
- au renforcement du dispositif d'aide à la transmission-reprise d'entreprises pour 4 millions d'euros.

Le CESER voit ainsi ses avis en la matière suivis d'effet.

«Le contrat jeune entreprise » est modifié comme le préconisait le CESER. Il ne pose plus comme condition de créer des emplois, celle-ci étant intrinsèquement contenue dans l'objet du dispositif.

Le but est de rendre l'intervention plus simple et de donner accès à un plus grand nombre de dossiers.

Par ailleurs, le dispositif d'«aide au financement de la transmission d'entreprise » est désormais ouvert à toutes les entreprises, y compris à celles à caractère familial. Le CESER avait émis une préconisation dans ce sens lors du compte administratif 2007, du budget primitif 2009 et des orientations budgétaires 2010.

Concernant « le contrat de projet PME », le CESER remarque une évolution du dispositif concernant le niveau et la durée des investissements ainsi que le seuil de création d'emplois. Le CESER préconise que le nombre d'emplois à créer tienne compte de la taille de l'entreprise. Ces aides prennent la forme d'avance remboursable à taux nul, sans garantie particulière.

Pour le dispositif « ENVOL », le CESER constate qu'un certain nombre de projets ne sont pas éligibles au dispositif, notamment les créations/reprises sous le régime d'auto-entrepreneur.

Le CESER souhaite que la commission d'attribution des aides (comité ENVOL) soit réactivée.

Sur le volet « international », le CESER soutient la création du dispositif « aide à l'export des PME régionales », par la fusion des deux aides « approche de nouveaux marchés » et « aide aux nouveaux exportateurs ». Le CESER y voit une réponse à la nécessité de simplification et une plus grande lisibilité de la démarche.

Ce nouveau dispositif génère de nouvelles conditions de plafonds et d'accès, notamment dans le secteur du champagne. De plus, le taux d'intervention a été modifié. Il ne tient plus compte du lieu d'exportation (vers et hors Union européenne). Les actions de sensibilisation des entreprises au

développement international seront développées, via la plate-forme dédiée qui compte aujourd'hui 800 abonnés.

Le CESER rappelle qu'il avait préconisé lors des orientations budgétaires 2009 une communication renforcée de la plate-forme internet dédiée à l'international.

Concernant les parcs d'activités de référence, le CESER, qui soutient de longue date la mise en œuvre de telles structures, est satisfait de la poursuite de leur aménagement et de leur promotion. Une évaluation à mi-parcours est actuellement réalisée sur la base des critères de commercialisation et du respect du label. Le CESER rappelle que lors du budget primitif 2010, il avait préconisé que lui soit transmis un état d'avancement des implantations.

L'offre ainsi créée appelle maintenant une valorisation de ces parcs d'activités par une action promotionnelle favorisant l'installation des entreprises.

Sur le chapitre « animation et promotion économique », le CESER voit également son avis appliqué à travers la volonté de la Région d'accroître sa présence dans les salons professionnels de référence nationale et internationale, la mise en place d'opérations de promotion économique et le renforcement des filières d'animation économique. Depuis sa création, la cellule opérationnelle ADIT Champagne-Ardenne a traité de 70 à 80 dossiers. L'Agence de développement économique Champagne-Ardenne Développement - CADev - affiche pour 2011 un budget en baisse (plus de participation de l'État), qui ne devrait pas altérer l'activité de l'Agence.

Le CESER souhaiterait que les agences locales de développement travaillent avec CADev en complémentarité, sans esprit de concurrence.

Le CESER constate que :

- **seuls les dispositifs « Envol » et « aide à l'export des PME régionales » revêtent la forme de subvention ;**
- **l'axe II (économie) enregistre un recul de 2,5 millions d'euros ;**
- **les projets d'insertion sociale et professionnelle concernant la gestion du milieu naturel et de l'environnement sont désormais traités dans le cadre de l'ESS ;**
- **le budget alloué à la politique 231 « création de nouvelles activités et développement des PME » est augmenté de façon significative ;**
- **« le contrat jeune entreprise » est modifié ;**
- **le dispositif « aide au financement de la transmission d'entreprises » est ouvert aux entreprises à caractère familial ;**
- **le dispositif « contrat de projet PME » a évolué ;**
- **les créations/reprises d'entreprises sous le régime d'auto-entrepreneur ne sont pas éligibles au dispositif « Envol » ;**
- **le dispositif « aide à l'export des PME » est créé ;**
- **concernant les parcs d'activités de référence, leur aménagement et leur promotion seront poursuivis ;**
- **les parcs d'activité de référence font l'objet d'une évaluation à mi-parcours ;**
- **la cellule opérationnelle ADIT Champagne-Ardenne a traité de 70 à 80 dossiers ;**
- **le budget de CADev est en baisse.**

Le CESER préconise :

-  **une analyse du retour fiscal aux collectivités territoriales concernées ;**
-  **une information/communication sur l'accès aux aides européennes et un accompagnement des entreprises éligibles, y compris celles sous forme associative ;**
-  **dans le dispositif « contrat de projet PME » que le nombre d'emplois à créer tienne compte de la taille de l'entreprise ;**
-  **une valorisation des parcs d'activités de référence ;**
-  **que les agences de développement locales travaillent avec CADev en complémentarité, sans esprit de concurrence.**



CESER Champagne-Ardenne

**ENSEIGNEMENT
FORMATION PROFESSIONNELLE
APPRENTISSAGE – INSERTION**

Projet de budget primitif 2011

Président : **Philippe TROUSSET**

Rapporteuse : **Marie-Claude BRIET-CLEMONT**

Séance Plénière du 10 décembre 2010

**Avis adopté à la majorité
Contre : 11 voix**

Le CESER considère que le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP) dont la signature est prévue en mai 2011 constitue un élément fondateur dans la mise en œuvre des politiques de formation professionnelle initiale et continue des années à venir. Il se réjouit de l'engagement de l'ensemble des acteurs Etat/Région/Partenaires sociaux dans le processus d'élaboration en cours.

poursuit sa politique de mise en œuvre des clauses sociales dans les bâtiments dont il est propriétaire. Le CESER incite le Conseil régional à inscrire le recours aux clauses sociales dans les cahiers des charges relatifs aux soutiens financiers qu'il accorde aux établissements dont il n'est pas propriétaire.

Néanmoins, au-delà de la qualité des contributions au sein des commissions du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le CESER regrette l'absence de prise en compte significative de cet enjeu majeur dans le rapport général du Président.

Objet : Lycées - Apprentissage

Le CESER aurait souhaité que le Conseil régional affiche clairement son rôle de chef de file, compte tenu de ses compétences historiques et de la réglementation.

Le CESER constate la continuité de l'ensemble des politiques éducatives servant les objectifs précités. Insistant sur la notion de développement personnel autant que sur la capacité d'insertion professionnelle, le CESER est satisfait de la reprise de sa définition de la formation donnée dans sa contribution au CPRDFP.

Ce manque d'affichage s'avère d'autant plus regrettable que ce budget primitif s'inscrit dans une transversalité qui dessine des choix politiques affirmés : territoires solidaires, élévation du niveau de qualification, égalité d'accès à la formation participant à l'essor régional...

Face au constat de l'urgence sociale à aider les familles, le Conseil régional met en œuvre une étude en vue de favoriser l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre. Favorable à cette étude, le CESER souhaite y être associé.

Que ce soit dans la politique de travaux concernant les lycées, les Centres de Formation d'Apprentis ou les organismes de formation professionnelle, le Conseil régional

Concernant le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), le CESER remercie la direction du Patrimoine pour la remise des documents synthétiques actualisés favorisant une meilleure lisibilité des programmations d'investissement. Cet éclairage met en lumière le report de neuf opérations du PPI 2008 et témoigne ainsi des incertitudes sur

nombre des investissements initialement prévus.

La même méthode de suivi doit être appliquée à la programmation des opérations de maintenance : le CESER souhaite en être destinataire annuellement au même titre que l'actualisation du PPI.

Le CESER s'inquiète de la diminution de 30 % des autorisations de programme sur les équipements pédagogiques.

Concernant la politique en faveur de l'apprentissage, l'évolution des contrats qualité en contrats de progrès devra permettre un saut qualitatif significatif. Le CESER salue la prise en compte de ses préconisations faites lors de la saisine rendue en décembre 2008.

Le CESER s'interroge sur les modalités de mise en œuvre de la formation des maîtres d'apprentissage qui conditionne le versement d'une partie de l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire. Quel type de formation ? Quel bilan ? Quel financement ? Pour qui ?

Dans cette optique, le CESER souhaite qu'une évaluation quantitative et qualitative soit réalisée.

**Objet : Formation professionnelle – Insertion
Accès à l'emploi**

Le présent budget s'inscrit dans la continuité des objectifs affichés et conforte des dispositifs mis en œuvre lors des années précédentes.

Le CESER souligne la qualité des bilans d'exécution de certains dispositifs (Ecole de la 2^{ème} Chance, Validation des Acquis de l'Expérience, Accompagnement santé, HANDI INSERT, plate-forme de formation de l'économie sociale et solidaire...). Ces bilans légitiment le renforcement, voire la généralisation, des dispositifs en question. En revanche, le CESER attire l'attention sur la nécessité d'une évaluation qualitative et quantitative des dispositifs Formation Ouverte et A Distance et P@T (Points d'Accès à la Téléformation), PRILDE (pôle ressources intégration, lutte contre les discriminations et

pour l'égalité), Psychologues des Missions Locales...

Le CESER se réjouit de la mise en œuvre de dispositifs instituant ou renforçant le processus d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés : création du conseil en évolution professionnelle, extension du dispositif ADEO, renforcement du dispositif ARCHE...

De manière plus générale, le CESER se satisfait de la cohérence donnée grâce à l'articulation et à la mutualisation des différents fonds de formation : cette démarche permet la création coordonnée de dispositifs au plus près des besoins.

Le CESER s'étonne de ne pas avoir été informé officiellement de la suppression des Comités ENVOL et HANDI INSERT auxquels il était associé. Il déplore cette disparition car le travail partenarial qui présidait au sein des comités a réellement permis de faire vivre ces soutiens à l'emploi avec une attention portée au maillage territorial et à la pérennité des emplois financés dans ce cadre. Par ailleurs, le transfert du dispositif ENVOL à la direction du développement économique imprime un changement d'objectif, essentiellement économique. Le CESER insiste sur l'importance de la dimension accompagnement-formation qui nécessite une approche globale du dispositif.

« Le site Portail de l'ARIFOR doit évoluer en termes d'accessibilité pour les acteurs de l'orientation et le grand public et en termes de contenu en lien avec l'ensemble des acteurs de l'orientation ». Cette préconisation, issue de la saisine sur l'orientation tout au long de la vie adoptée en juin 2004, trouve sa concrétisation dans ce budget primitif : le GIP-ARIFOR étend son information aux familles et au grand public.

Le CESER souligne l'intérêt de la poursuite du maillage en cours des Ecoles de la 2^{ème} Chance au niveau de l'ensemble des territoires champardennais au regard des résultats encourageants en termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui ont intégré ce dispositif. Il est pertinent de déployer de nouveaux sites en lien avec l'état du marché

de l'emploi d'une part, et dans un souci d'accompagner les populations et les territoires les plus fragilisés. L'implantation sur Reims répond à ces préoccupations qui doivent inciter à structurer l'E2C dans le nord des Ardennes également (Pointe) ; ces dispositifs doivent répondre à un impératif de souplesse pour constituer des alternatives au plus près des besoins des jeunes.

La mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) se révèle être très largement insuffisante en région et souvent réduite à la problématique du remplacement des départs en retraite. En 2003, lors de la saisine sur les difficultés de recrutement en Champagne-Ardenne, le CESER préconisait le soutien à des expérimentations de GPEC. Les actions fléchées dans ce budget primitif restent trop réductrices. Des expérimentations de GPEC territoriales sont actuellement en cours d'élaboration sur le territoire. Le CESER apporte un soutien technique à l'expérimentation engagée sur le bassin rémois, d'autant que cette démarche rassemble les principaux acteurs concernés.

Dans la même optique, le CESER incite le Conseil régional à soutenir des expérimentations de véritables GPEC au service du développement territorial.

Le Conseil régional souhaite engager la conclusion d'un contrat d'objectifs autour des services de proximité. Le CESER confirme la nécessité d'une telle démarche ; cette branche a besoin d'être structurée à partir des acteurs existants. Il s'agira de ne pas se limiter aux services à la personne, notamment médicalisés, et de s'attacher à ce que le tour de table réunisse l'ensemble des acteurs.

Points Clés

Le CESER regrette l'absence de prise en compte significative du CPRDFP et constate :

- ▣ **la continuité de l'ensemble des politiques éducatives et des dispositifs de formation professionnelle continue ;**
- ▣ **la poursuite des clauses sociales ;**
- ▣ **le projet d'étude sur la restauration scolaire ;**
- ▣ **le report de neuf opérations du PPI 2008 ;**
- ▣ **la diminution de 30 % des autorisations de programme sur les équipements pédagogiques ;**
- ▣ **l'évolution des contrats qualité en contrats de progrès dans les CFA ;**
- ▣ **la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement ;**
- ▣ **le transfert du dispositif ENVOL sur le volet économique ;**
- ▣ **la poursuite du maillage en cours des E2C ;**
- ▣ **l'aspect trop réducteur des actions GPEC ;**
- ▣ **l'engagement vers un contrat d'objectifs services de proximité.**

Le CESER préconise :

- ▣ **d'inscrire le recours aux clauses sociales dans les cahiers des charges des soutiens financiers aux établissements dont la Région n'est pas propriétaire ;**
- ▣ **la réalisation d'études qualitatives et quantitatives : formations des maîtres d'apprentissage, FOAD, P@T, PRILDE... ;**
- ▣ **le soutien par le Conseil régional d'expérimentations de véritables GPEC.**

Le CESER souhaite :

- ▣ **être associé à l'étude restauration scolaire ;**
- ▣ **être destinataire annuellement de l'actualisation du PPI et du nouveau suivi de la maintenance.**



Projet de budget primitif 2011

Président : **Bruno FAUVEL**

Rapporteur : **Bruno MALTHET**

Séance Plénière du 10 décembre 2010

Avis adopté à l'unanimité

Objet : **Environnement**

Rapporteur : **Bruno FAUVEL**

Le CESER relève avec satisfaction la volonté régionale de coordonner ses programmes biodiversité, éducation à l'environnement et parcs naturels régionaux (PNR) dans le cadre d'une charte régionale de la biodiversité. Il souligne l'importance que revêtira son élaboration à laquelle il souhaite être associé aux côtés des acteurs ayant participé aux assises régionales de la biodiversité du 1^{er} décembre 2010.

Le CESER constate que la conservation de la biodiversité n'apparaît pas clairement comme un axe prioritaire des PNR. La mise en œuvre des chartes et des contrats de parc doivent être l'occasion de clarifier cette nécessité.

Le CESER prend acte de la poursuite des actions de la Région en faveur des réserves naturelles régionales (RNR). Il se félicite de sa volonté d'aller plus loin en engageant une réflexion avec ses partenaires afin de constituer et animer un réseau régional des acteurs de l'environnement. Pour le CESER, celui-ci devra être en capacité de préserver la biodiversité en s'appuyant sur les structures pédagogiques dont la capacité avérée sera soutenue et renforcée à l'aide des dispositifs « chèque nature ».

Le CESER relève avec satisfaction que la Région contribuera, en 2011, à la démarche de création du Parc national « entre Champagne et Bourgogne ». Il s'étonne toutefois que l'institution régionale ne soit pas partie prenante du bureau du GIP et émet le souhait qu'une démarche constructive allant dans ce sens soit mise en œuvre.

Le CESER prend acte des interventions régionales en matière d'environnement, de la révision à la baisse du dispositif de soutien à l'énergie solaire photovoltaïque et de la volonté régionale de favoriser l'énergie éolienne. Celle-ci devra s'appuyer en 2011 sur la révision du schéma régional éolien et du plan climat énergie à articuler avec le schéma régional climat, air, énergie, issu de la loi Grenelle II.

Le CESER souligne la nécessité de clarifier les gisements de matières premières pour les énergies issues de biomasses en facilitant la mise en réseau des petits porteurs de projet comme déjà souhaité dans son avis sur la méthanisation. Il faut éviter une concurrence d'approvisionnement qui pourrait mettre en danger certains projets.

Concernant l'hydroélectricité, le CESER note que l'intervention prend bien en compte l'atténuation de l'impact sur la biodiversité. La continuité biologique est une nécessité à l'aube d'une trame bleue.

Le CESER prend acte de la poursuite de l'action régionale de lutte contre les inondations inscrite dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région. Il regrette cependant que la Région ne soit pas :

- concertée lors de l'élaboration des plans de prévention des risques d'inondation et de leurs plans de sauvegarde ;
- partie prenante d'autres instances que l'Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA) intervenant sur la thématique inondation (Ententes Marne et Oise-Aisne, Institution des barrages réservoirs, etc.).

Dans le cadre du soutien que la Région entend apporter à l'élaboration du Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morins, le CESER rappelle l'intérêt majeur pour la biodiversité du marais de Saint-Gond.

Objet : Culture - Patrimoine
Rapporteuse : Marie-Hélène THIENOT

Le CESER relève que les enquêtes d'inventaire seront activement poursuivies et permettront de conserver la mémoire du patrimoine architectural et industriel champardennais. En venant enrichir les quelques 150 000 documents du fonds photographique du Service de l'inventaire, ces campagnes de prises de vue mettent en relief la pertinence de la préconisation du CESER émise au chapitre « communication ».

Le CESER note avec satisfaction la réalisation, en 2011, de nouvelles publications mettant en valeur la richesse patrimoniale de la Champagne-Ardenne avec notamment la réalisation, sur les années à venir, d'une nouvelle série de 13 titres des « Parcours du patrimoine ». Il regrette cependant que ces collections demeurent encore trop confidentielles et rappelle à cet effet son souhait de les voir présentées dans des vitrines à l'Hôtel de Région et dans les Maisons de la région.

Le CESER prend acte de la volonté régionale de renforcer son soutien au patrimoine gastronomique et œnologique. Il souhaite à cet effet la création d'une journée de la gastronomie régionale et sa déclinaison partout où la Région est partie prenante : foire exposition de Châlons-en-Champagne, Vatry, restaurant inter-administratif, lycées, ...

Le CESER souligne l'importance de conserver l'appui de la Région aux structures labellisées qui permettent le rayonnement de la culture en région.

Le CESER souligne avec satisfaction l'adoption de dispositifs expérimentaux visant à constituer un réseau de diffusion incitant les structures rayonnantes à associer celles implantées en milieu rural sur la base d'un projet coopératif respectueux de leur liberté artistique.

Il prend acte de la volonté affichée par l'Office Régional Culturel de Champagne-Ardenne (ORCCA) de conforter sa dimension de centre ressources à disposition du milieu culturel régional et d'accompagner les plasticiens, écrivains et cinéastes ainsi que la formation professionnelle des artistes. Le CESER souhaite que cette démarche positive soit de nature à irriguer l'ensemble des territoires.

Le CESER relève la difficulté de réaliser un recensement exhaustif des structures associatives œuvrant à l'animation et au rayonnement culturel de la région. Ce recensement lui paraît pourtant indispensable pour mailler le territoire et connaître leur poids économique.

Le CESER salue la création de dispositifs visant à favoriser :

- l'implantation en région de jeunes artistes sortant des écoles supérieures d'art,
- la numérisation des salles de cinéma indépendantes.

Objet : **Communication**
Rapporteur : **Bruno MALTHET**

Le CESER prend acte de la réduction du budget communication qui se traduira, notamment, par la suppression d'un des encarts figurant à l'intérieur du magazine RCA, portant sur des sujets d'intérêt régional tels que la culture et le sport. Le CESER réitère sa préconisation d'une impression de RCA sur papier recyclé. Il constate que le changement de diffuseur n'apporte pas une amélioration significative aux difficultés de diffusion dans les habitats collectifs et les zones rurales.

Le CESER constate la nécessité et l'urgence de disposer d'un outil de gestion partagé de la photothèque régionale. Ce sujet récurrent et transversal dépasse le cadre de la direction de la communication. Le CESER ne saurait se satisfaire de cette situation ni de la difficulté qu'il y aurait à trouver un logiciel compatible avec ceux utilisés tant par les structures régionales (Comité Régional du Tourisme, ORCCA) que par les partenaires institutionnels pour qui cette mutualisation présente un caractère évident.

Le CESER préconise en conséquence la mise en œuvre rapide d'un schéma régional cohérent intégrant la gestion et l'indexation des photothèques de la direction de la Communication, du Service régional de l'inventaire, du CRT et de l'ORCCA.

Le CESER relève une absence de coordination et de transversalité des politiques régionales de communication à destination des jeunes et en particulier des lycéens. Il propose que la Région réalise une évaluation de l'impact de l'agenda santé distribué aux lycéens qui est un outil de prévention santé auprès des jeunes.

Concernant les marchés des objets publicitaires, le CESER considère qu'une attention particulière doit être apportée afin qu'ils s'inscrivent résolument dans le développement durable et limitent au maximum leur bilan carbone.

Objet : **Sport**
Rapporteur : **Serge ROTHIER**

Le CESER prend acte de la volonté régionale de reconduire, en 2011, son soutien et son aide au mouvement sportif régional. Il souligne l'intérêt d'intégrer dans les appels à projet une mutualisation du matériel et des équipements acquis avec l'aide de la Région sous l'égide des ligues et comités régionaux.

Le CESER note avec satisfaction la mise en place, qu'il avait appelée de ses vœux, sur proposition du mouvement sportif, d'une conférence régionale du sport en 2011 dont l'enjeu essentiel est de créer une synergie d'acteurs : collectivités, Etat et mouvement sportif-associatif.

Le CESER relève l'importance que devra y revêtir l'axe sénior, qui représente près de la moitié des licenciés en région, ainsi que la thématique sport-santé-bien-être qui concerne des publics et des structures très diversifiés et difficiles à identifier.

Le CESER souligne l'effet levier à attendre des aides régionales apportées aux sportifs de haut niveau et ambassadeurs, mais constate leur manque d'affichage et de lisibilité.

Concernant le soutien à apporter aux sports émergents, le CESER relève la nécessité de structurer et d'identifier ces disciplines afin de permettre une cohérence d'intervention pour une pratique équitable de Activités Physiques et Sportives pour toutes et tous.

Objet : **Tourisme**
Rapporteur : **Gabriel GUIOT**

Le CESER relève que, malgré un budget en baisse, des innovations sont apportées en adéquation avec le schéma régional 2006-2010. Il souligne l'intérêt d'accompagner la création du label « Petites Cités de caractères », de supports de communication accessibles sur les sites de la Région et du CRT.

Le CESER s'inquiète des effets indésirables que pourrait avoir l'adossé obligatoire, dès 2011, des aides régionales à l'hébergement touristique à une éco-labellisation. Si cette solution va dans la bonne direction, il demande une concertation et une période transitoire de six mois avant l'application de cette mesure afin de faciliter les projets en cours et futurs.

Le CESER prend acte de la volonté régionale de développer une marque commune, partagée et identitaire de la région Champagne-Ardenne basée sur l'excellence. Il souligne l'intérêt qu'il attache au développement de l'attractivité régionale autour d'une nouvelle gouvernance touristique dont la stratégie serait définie par la Région et mise en œuvre par le CRT.

Le CESER relève que la création d'un site internet pour téléphone portable devra s'appuyer sur une base de données efficace, opérationnelle, actualisée et régionale prenant pleinement appui sur la préconisation qu'il a émise précédemment au chapitre « communication ».

Le CESER constate :

Environnement

- ❏ *la volonté de la Région d'engager la réflexion sur une charte régionale de la biodiversité ainsi que de constituer et animer un réseau des acteurs de l'environnement ;*
- ❏ *que la conservation de la biodiversité n'apparaît pas comme un axe prioritaire des PNR ;*
- ❏ *que la Région contribuera à la démarche de création du Parc national « entre Champagne et Bourgogne » ;*
- ❏ *la diminution du soutien à l'énergie solaire photovoltaïque et la volonté de la Région de favoriser l'énergie éolienne.*

Culture

- ❏ *la réalisation de nouvelles publications ;*
- ❏ *la volonté régionale de renforcer son soutien au patrimoine gastronomique et œnologique ;*
- ❏ *l'adoption de dispositifs expérimentaux visant à constituer un réseau de diffusion ;*
- ❏ *la création de deux nouveaux dispositifs concernant la venue des jeunes artistes en région et la numérisation des salles de cinéma.*

Communication

- ❏ *les difficultés récurrentes dans le portage du magazine RCA ;*
- ❏ *l'urgence de disposer d'un outil de gestion partagé de la photothèque régionale ;*
- ❏ *l'absence de coordination et de transversalité des politiques régionales de communication en faveur des jeunes.*

Sport

- ❏ *la mise en place d'une conférence régionale du sport ;*
- ❏ *le manque d'affichage et de lisibilité des aides régionales apportées aux sportifs de haut niveau et ambassadeurs.*

Tourisme

- ❏ *l'adossement obligatoire dès 2011 des aides régionales à l'hébergement touristique à une éco-labellisation et s'en inquiète ;*
- ❏ *la volonté de développer une marque commune basée sur l'excellence.*

Le CESER préconise:

Environnement

- ❏ *d'être associé à l'élaboration de la charte régionale de la biodiversité ;*
- ❏ *que la Région soit partie prenante au bureau du GIP concernant la création du Parc national « entre Champagne et Bourgogne » ;*
- ❏ *que la Région soit partie prenante dans d'autres instances intervenant sur la thématique inondation, comme elle l'est dans l'EPAMA.*

Culture

- ❏ *une présentation des publications sur le patrimoine en vitrine de l'Hôtel de Région et des Maisons de la Région ;*
- ❏ *de mettre en œuvre une journée de la gastronomie régionale ;*
- ❏ *que le centre ressources de l'ORCCA irrigue les territoires champardennais ;*
- ❏ *de recenser les structures associatives.*

Communication

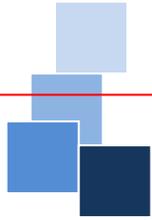
- ❏ *que le magazine RCA soit imprimé sur du papier recyclé ;*
- ❏ *la mise en œuvre rapide d'un schéma régional cohérent intégrant la gestion et l'indexation des photothèques régionales ;*
- ❏ *que les objets publicitaires s'inscrivent dans le développement durable et limitent au maximum leur bilan carbone.*

Sport

- ❏ *d'intégrer dans les appels à projets la mutualisation des matériels et des équipements ;*
- ❏ *que la conférence régionale du sport intègre l'axe senior et la thématique sport-santé-bien-être ;*
- ❏ *de structurer et d'identifier les disciplines relevant des sports émergents.*

Tourisme

- ❏ *que la création du label « Petites citées de caractères » s'accompagne de supports de communication accessibles sur les sites de la Région et du CRT ;*
- ❏ *qu'une concertation et une période transitoire de six mois avant l'application de la mesure éco-labellisation soient prévues ;*
- ❏ *que la création d'un site internet pour téléphone portable devra s'appuyer sur une base de données efficiente, opérationnelle et actualisée.*



Projet de budget primitif 2011

Président : **Alain KIMMEL**

Rapporteur : **Georges d'ACHON**

Séance Plénière du 10 décembre 2010

Avis adopté à l'unanimité

Objet : **Infrastructures et transports**

Opérations de voirie complémentaires au Contrat de Plan Etat - Région

Le protocole d'accord pour le financement des tronçons A31 (Langres) / Vesoul Ouest et Calmoutier / RD64 a été signé le 3 juillet 2006. Pourtant, le CESER ne constate pas depuis cette date d'avancée significative. Sur cette opération, il souhaiterait connaître davantage l'état d'avancement de ce projet.

Aérodromes

L'association Aéroport Paris-Vatry Project (APVP) a été créée en janvier 2010 avec pour objet de promouvoir le transport de passagers et d'élaborer un projet de développement fondé sur les potentialités de l'aéroport Paris-Vatry.

Dans ce cadre, une première convention de financement a été signée en mars 2010 avec un budget total de 2 millions d'euros, dont 750 000 euros de la Région.

Le CESER exprime sa satisfaction concernant la recherche d'activités nouvelles pour l'aéroport de Paris-Vatry, en particulier les démarches initiées pour : développer des liaisons avec des pays émergents ou de nouvelles puissances économiques (exemple : Chine), rechercher des opportunités avec le marché national de Rungis, attirer et maintenir des activités dites de niches, telles les opérations de déconstruction-reconditionnement

d'avions et l'utilisation de la plate-forme aéroportuaire pour le fret humanitaire.

Par ailleurs, le CESER prend acte de la proposition de l'inscription de 1,7 million d'euros en crédits de paiement qui a pour but de financer l'association chargée de la promotion des lignes existantes et en projet. Toutefois, le CESER réaffirme sa position, à savoir qu'il serait défavorable à une aide de fonctionnement qui s'inscrirait dans le temps. Il rappelle qu'il avait dans son rapport sur Vatry fixé les aides accordées au maximum à 750 000 €. Il juge anormal qu'un marché communication aussi important ne fasse pas l'objet d'un appel d'offres. Il demande que les retombées économiques et sociales de ce nouvel effort financier soient précisément mesurées et évaluées.

Infrastructures fluviales

Le CESER relève le bon avancement des projets intéressants la reconstruction du barrage de Beaulieu en aval de Nogent-sur-Seine et la mise au gabarit à 3 000 tonnes de la section Bray / Nogent-sur-Seine.

Le CESER a été informé du projet de modernisation des barrages sur le fleuve Meuse, sans que la Région soit pour le moment sollicitée par Voies Navigables de France, et souhaite qu'un débat s'engage à ce sujet.

Voies ferrées

Création de halte-gare et modernisation des gares

L'opération de création de halte-gare à Beine Farman, inscrite au CPER 2007-2013, était en attente de la finalisation du projet « Reims 2020 ». Ce dernier a été communiqué récemment. Pour le CESER, la Région, en partenariat avec l'agglomération de Reims, doit désormais lancer l'étude d'opportunité et de faisabilité de cette opération en y associant le projet d'une troisième halte-gare située à Orgeval afin d'assurer les complémentarités avec les autres modes de transport.

Extension de la plate-forme bimodale de Chalindrey

La réalisation d'une première tranche de la plate-forme a été financée à hauteur de 612 186 euros par la Région lors du précédent CPER. L'extension de cette plate-forme est inscrite au CPER actuel pour un montant prévu de 3 millions d'euros dont 1 million à la charge de la Région.

Toutefois, le CESER constate, comme indiqué dans le rapport, que cette activité est stoppée, c'est-à-dire inexistante. C'est pourquoi le CESER estime que le projet d'extension ne relève d'aucune priorité pour la Région au regard des circonstances actuelles. Au-delà de ce constat, le CESER souhaite que l'on puisse débattre d'un projet global pour le site ferroviaire de Chalindrey, incluant l'avenir de l'établissement de maintenance SNCF, dans le cadre de la revoyure à mi-échéance du CPER 2007-2013.

TGV Est Européen

Le CESER prend note de l'information qui lui a été communiquée en commission, à savoir la diffusion d'un nouvel échéancier pour le financement de la seconde phase de la LGV Est : les besoins en financement (crédits de paiement) pour la Région en 2011 passent ainsi de 7 millions à 0,511 million d'euros.

Dans cette perspective, les autorisations de programme pour le budget primitif 2011 apparaissent suffisantes pour répondre à la première échéance (2011), même si, pour le budget primitif de 2012, la Région devra inscrire de nouveaux crédits de paiement à hauteur de 8,7 millions d'euros.

Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT)

Concernant la réflexion sur la mise en place d'une billettique sans contact à l'échelle régionale, le CESER exprime son inquiétude à propos de la nécessaire coordination de l'ensemble des autorités organisatrices étant donné que Reims a déjà choisi son opérateur pour l'exploitation du tramway et des Transports Urbains de Reims.

Au sujet de la nouvelle tarification sociale mise en place par la Région, le Pass Solidaire, le CESER observe que les abonnements souscrits représentent moins de la moitié des estimations.

Exploitation des services ferroviaires régionaux de voyageurs

Pour la mise en œuvre à moyen terme du cadencement, il est proposé une programmation dans la durée s'appuyant sur une consultation des usagers. Cette démarche, prudente et qui nécessite une réflexion de fond, est conforme aux observations formulées par le CESER lors des orientations budgétaires.

Ces différents constats rendent d'autant plus nécessaires le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du SRIT par le comité de suivi, comme prévu initialement (cf page 99 du SRIT, point 4) et comme demandé par le CESER.

Plus précisément, le CESER manifeste son souhait d'être associé à la réflexion sur la mise en œuvre du cadencement et plus largement sur l'évolution des tarifications sociales ou encore du plan de transport (ex : extension des dessertes TGV).

L'effort propre de la Région pour l'équilibre du budget d'exploitation des services régionaux de voyageurs (TER) progresse de manière sensible chaque année : de 0 % en 2002, celui-ci devrait atteindre 30 % du budget d'exploitation pour l'année 2012.

Cette évolution progressive et constante, en partie due à l'indexation de la contribution TER qui progresse à un rythme supérieur à celui des dotations de l'État, préoccupe vivement le CESER sur la capacité de la Région à répondre financièrement à ses engagements contractuels établis dans la convention.

Enfin, le CESER note que l'inscription de 98 millions d'euros en autorisation d'engagement permettra de répondre aux besoins de financement induits par les conséquences des réformes juridiques sur les coûts du service TER en 2011. Pour le CESER, c'est une démarche là-aussi assurément prudente.

Objet : **Technologie de l'Information et de la Communication**

Comme indiqué lors des orientations budgétaires, la Région s'engage dans la réalisation d'un schéma de cohérence régionale du Très Haut Débit, en partenariat avec les principales collectivités de la Région.

Le CESER souscrit pleinement à cet objectif, indispensable pour conjuguer pleinement les efforts d'investissement des acteurs privés et publics et assurer la complémentarité des réseaux de communications à l'échelle du territoire régional.

Dans cette perspective, il attire l'attention de la Région sur le nécessaire besoin de revisiter la stratégie régionale en faveur des technologies de la communication (volets infrastructures et services) adoptée en 2006, d'autant que ces évolutions appelleront aussi des inscriptions budgétaires nouvelles -et sans doute significatives- en investissement à partir de 2012.

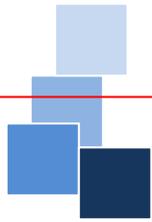
Points Clés

Le CESER :

- constate l'inscription de 1,7 million d'euros en crédits de paiement pour financer l'association chargée de la promotion des lignes existantes et en projet à Vatry ;**
- constate l'absence de toute activité sur la plate-forme multimodale de Chalindrey ;**
- constate que l'effort propre de la Région pour l'équilibre du budget d'exploitation des services régionaux de voyageurs (TER) progresse de manière sensible chaque année : il atteindra 19,7 millions d'euros en 2011 ;**
- souscrit pleinement à l'objectif de réalisation d'un schéma de cohérence régional du très haut débit, indispensable pour conjuguer pleinement les efforts d'investissement des acteurs privés et publics et assurer la complémentarité des réseaux de communications à l'échelle du territoire régional.**

Le CESER :

- demande que les retombées économiques et sociales du nouvel effort financier pour la promotion des lignes à Vatry soient précisément mesurées et évaluées ;**
- souhaite le lancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité pour l'opération de création d'une halte-gare à Beine Farman en y associant le projet d'une troisième halte-gare située à Orgeval ;**
- souhaite que l'on puisse débattre d'un projet global pour le site ferroviaire de Chalindrey, incluant l'avenir de l'établissement de maintenance SNCF, dans le cadre de la revoyure à mi-échéance du CPER 2007-2013 ;**
- appelle à la réunion du comité de suivi et d'évaluation du SRIT ;**
- attire l'attention de la Région sur le nécessaire besoin de revisiter la stratégie régionale en faveur des technologies de la communication (volets infrastructures et services) adoptée en 2006.**



Président : **Jean-Pierre GUÉRIN**

Rapporteur : **Christophe GIRARDIN**

Séance Plénière du 10 décembre 2010

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER se félicite de la refonte complète des soutiens à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation qui permet de clarifier et de rendre plus lisibles la politique régionale et sa mise en œuvre dans ces domaines.

Aides aux étudiants

Le CESER s'inquiète de l'effet négatif que pourrait avoir le changement des critères d'attributions d'un certain nombre d'aides du dispositif STUDEO (origine champardennaise plutôt qu'étudiants d'établissements champardennais) sur l'attractivité régionale vis à vis des étudiants d'autres régions et des étudiants étrangers.

Il s'interroge sur l'effet de cette évolution sur les établissements multisites interrégionaux et, en particulier, sur leur antenne régionale.

Il souhaite que des contacts directs s'établissent pour la mise en place de conventions de réciprocité avec les Régions d'origine des étudiants inscrits en Champagne-Ardenne, en premier lieu les plus représentées.

Rénovation et adaptation du patrimoine immobilier universitaire

Le CESER rappelle son vœu sur l'immobilier universitaire à Reims adopté le 5 novembre dernier.

Il exprime son inquiétude sur la révision du CPER sur cette question et sur la capacité de l'État à redéployer des crédits pour faire avancer les projets.

Appui aux établissements d'enseignement supérieur

Le CESER souligne l'intérêt de la refonte des dispositifs existants pour aller dans le sens d'une meilleure cohérence dans le cadre d'appels à projets qui devraient permettre de soutenir des projets plus intégrés et plus ambitieux.

Il attire toutefois l'attention sur l'ingénierie nécessaire dans une démarche de projet et se pose la question : quel effet cette nouvelle modalité d'intervention aura-t-elle sur la pérennité de certaines formations ?

Il souhaite qu'une réflexion concertée entre établissements régionaux d'enseignement supérieur sur l'offre de formation sur le moyen et long termes soit portée par la Région.

Soutien aux opérations régionales de recherche

La nouvelle articulation proposée rend l'action régionale sur les programmes de recherche plus lisible. L'objectif de tirer l'ensemble des acteurs vers l'excellence ne peut être que très favorable.

Soutien au développement de l'environnement de la recherche et de l'innovation

En matière de coopération scientifique internationale, le soutien aux coopérations scientifiques internationales, avec une aide au montage de projets internationaux, va dans le sens des préconisations du CESER pour donner une visibilité et une notoriété internationales accrues.

Il s'interroge sur l'absence de participation d'acteurs de Champagne-Ardenne dans les actions retenues dans le cadre de l'appel à projets du pôle IAR sur la thématique « nutrition-santé ».

Recherche-développement et innovation

Le nouveau dispositif « soutien stage innovant » semble particulièrement attractif à la fois pour les entreprises, les établissements d'enseignement et les étudiants. Il faudra toutefois s'assurer qu'il s'accompagne d'une démarche d'identification des entreprises d'accueil potentielles. Comme pour l'ensemble des dispositifs en matière d'innovation, le CESER souligne la nécessité d'une information et d'une sensibilisation des entreprises.

Le CESER rappelle qu'il lui semble indispensable d'accompagner les réseaux d'entreprises en matière d'innovation.

Points Clés

Le CESER constate :

- ✚ la refonte complète des soutiens à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation qui permet de clarifier et de rendre plus lisibles la politique régionale et sa mise en œuvre dans ces domaines ;**
- ✚ l'intérêt du nouveau dispositif « soutien stage innovant » semble particulièrement attractif à la fois pour les entreprises, les établissements d'enseignement et les étudiants.**

Le CESER s'inquiète :

- ✚ de l'effet négatif que pourrait avoir le changement des critères d'attributions d'un certain nombre d'aides du dispositif STUDEO ;**
- ✚ de l'effet possible de la nouvelle modalité d'intervention en matière d'appui aux établissements sur la pérennité de certaines formations.**

Le CESER préconise :

- ✚ qu'une réflexion concertée entre établissements régionaux sur l'offre de formation sur le moyen et long termes soit portée par la Région.**

Projet de budget primitif 2011

Président : **Jean-Marie THOMAS**

Rapporteuse : **Sabine DUMENIL**

Séance Plénière du 10 décembre 2010

Avis adopté à l'unanimité

Ce projet de budget primitif 2011 s'inscrit dans la continuité des actions engagées tant par rapport aux formations que sur les équipements et le soutien aux problématiques de santé-solidarité.

La problématique de la démographie médicale reste prégnante. Les zones déficitaires, qui avaient été ciblées par le Ministère avant la mise en place de l'Agence Régionale de Santé (ARS), sont toujours les mêmes. Pour mettre en place le dispositif d'aide à l'installation des médecins, il conviendrait que l'ARS confirme les zones très fragiles par le biais d'un agrément, même provisoire.

Concernant les investissements, le CESER est satisfait de l'avancement des deux projets de réhabilitation de l'IRTS et de construction de l'IFSI-Aide soignant de Saint-Dizier.

Le CESER souligne positivement la prise en compte de sa préconisation d'harmonisation du système d'aides aux étudiants qui se concrétise par la création d'un 6^{ème} échelon des bourses paramédicales sur celles du CROUS. La Région devra s'attacher à suivre les demandes de bourses.

Le développement du financement d'équipements en visioconférence dans les établissements de formations sanitaires et sociales permettra de répondre aux besoins de formations délocalisées et à la mise en place des nouveaux référentiels dans le cadre de la réforme Licence Master Doctorat. Le CESER attire à nouveau l'attention du Conseil régional, comme cela avait été mentionné

dans l'avis sur le budget primitif 2010, qu'il « restera vigilant sur le fait que les conditions pédagogiques retenues pour pallier le manque d'enseignants universitaires (notamment l'utilisation de la visioconférence), ne se fassent pas au détriment de la qualité des enseignements ».

S'agissant de la reconduction de l'appel à projets initiatives citoyennes, le CESER s'interroge sur le devenir des projets après leur soutien par la Région et souhaiterait un suivi à 2 ou 3 ans.

Enfin, le CESER soutient la démarche de mise en place d'un « pass'contraception » pour les jeunes en Champagne-Ardenne.

Les dispositions de l'article 22 de la loi n°2001-588 du 4 juillet 2001 aux termes duquel « une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène » ne semblent pas suffisantes au regard des données suivantes :

- l'augmentation du recours à la contraception d'urgence chez les 15-24 ans ;
- une diminution du nombre de cas de séropositivité sauf pour les 15-24 ans où les contaminations se maintiennent ;
- une augmentation du taux de recours à l'interruption volontaire de grossesses pour les moins de 20 ans.

Pour le CESER, la contraception concerne autant les filles que les garçons. Il apparaît indispensable de poursuivre l'action en faveur

de l'amélioration de l'accès à la contraception et de la réduction des grossesses non désirées. L'approche doit être axée sur la prévention, l'éducation sexuelle et l'information sur la contraception. Il ne faut pas se limiter aux aspects médicaux de la contraception mais bien prendre en compte la personne dans sa globalité. Les informations transmises ne doivent pas être que ponctuelles.

La contraception est du domaine de la santé publique. L'information se fait déjà au sein des établissements scolaires, mais cela n'apparaît pas suffisant. Il conviendrait d'associer l'ensemble des acteurs institutionnels (Éducation Nationale, Communes et Départements), les établissements, les professionnels de santé, les acteurs associatifs... afin de toucher le maximum de jeunes scolarisés ou non.

Points Clés

Le CESER constate :

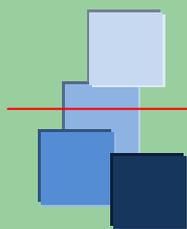
- une continuité du projet de budget primitif 2011 par rapport aux actions engagées ;**
- l'avancement des deux projets : réhabilitation de l'IRTS et construction de l'IFSI-Aide soignant de Saint-Dizier ;**
- l'harmonisation du système d'aides aux étudiants.**

Le CESER préconise :

- que l'ARS confirme les zones très fragiles par le biais d'un agrément, même provisoire ;**
- un suivi à 2 ou 3 ans des projets « Initiatives citoyennes ».**

Le CESER restera vigilant sur le fait que les conditions pédagogiques retenues pour palier le manque d'enseignants universitaires (notamment l'utilisation de la visioconférence) ne se fassent pas au détriment de la qualité des enseignements.

Le CESER soutient la démarche de mise en place d'un « pass'contraception » pour les jeunes en Champagne-Ardenne.



CESER Champagne-Ardenne

**Conseil Économique, Social et
Environnemental Régional
Champagne-Ardenne
Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne cedex**

Tél : 03 26 70 31 79

Fax : 03 26 21 69 76

Mail : ceser@cr-champagne-ardenne.fr

Site Web : <http://www.cesr-champagne-ardenne.fr>